

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025**

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire : M. RIVET

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉREÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

**ABSENTS EXCUSÉS :** MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 25-009 Convention de médiation et de veille en horaires atypiques avec l'IFEP**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE 07 FEV. 2025

AFFICHÉ LE

07 FEV. 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20250203-25-009-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2025  
Date de réception en préfecture : 07/02/2025



**N°25-009**

**CONVENTION DE MÉDIATION ET DE VEILLE EN  
HORAIRES ATYPIQUES AVEC L'IFEP**

**RAPPORT**

**Mme Hafidah OUADAH** informe que la convention de médiation et de veille en horaires atypiques qui liait le bailleur MonLogement27 et l'IFEP (association Information Formation Éducation Prévention) dans le cadre du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est arrivée à son terme au 31 décembre 2024.

Ce dispositif permettait aux bailleurs sociaux de bénéficier d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leurs logements situés des quartiers dits prioritaires, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité de services aux locataires.

La Ville n'a pas souhaité reconduire le dispositif exonérateur en 2025 afin de se donner le temps d'une évaluation.

La Ville souhaite malgré tout pérenniser l'action entamée et maintenir sur son territoire une mission de médiation et de veille en horaires atypiques. Elle propose de conventionner directement avec l'IFEP afin de préciser les modalités du partenariat.

Il s'agit en l'espèce de mobiliser deux salariés (2 ETP) à des missions de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes, de la lutte contre les exclusions, d'amélioration du cadre de vie, de prévention des conflits de voisinage. Ils ont également pour mission d'exercer un travail de lien social de première ligne permettant un relais avec les institutions concourant au bien vivre ensemble et au sentiment de sécurité.

En contrepartie la Ville, s'engage à verser une subvention de fonctionnement à l'IFEP pour l'année 2025 d'un montant de 75 000 €, correspondant au financement de ces deux emplois.

La dépense est inscrite au budget 2025.

Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver la signature de la convention avec l'IFEP

## DÉCISION

**LE CONSEIL**, ayant entendu le Rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

**Considérant** le projet de convention de médiation et de veille en horaires atypiques, joint en annexe

**AUTORISE**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à verser la subvention afférente.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

